

# Informations Rapides

8 octobre 2013 - n° 232



## ■ Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés - Deuxième trimestre 2013

Avertissement : Depuis le premier trimestre 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'indice du coût du travail au titre de subvention au bénéfice de l'employeur. L'indice hors effet CICE est disponible dans les données complémentaires.

### L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) ; un indice de coût et un indice de charges

#### L'indice de coût

L'ICHTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur une fois publié, n'est pas modifié par la suite. Il s'agit d'un indice mensuel (base 100 en décembre 2008) mais publié chaque trimestre, quel que soit le secteur d'activité.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'ICHTrev-TS au titre de subvention au bénéfice de l'employeur. Comme l'ICHTrev-TS est un indice lissé sur une période de quatre trimestres, l'effet du CICE sur l'évolution de l'indice s'étalera sur l'ensemble de l'année 2013.

#### ICHTrev-TS - Coût du travail

base 100 en déc. 2008

	Avril 13	Mai 13	Juin 13	Juil. 13
Industries mécaniques et électriques	111,5	111,7	111,8	112,0
Industries extractives	112,8	112,8	112,8	nd
Industrie manufacturière	111,1	111,2	111,3	nd
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	107,3	107,2	107,2	nd
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	108,3	108,3	108,2	nd
Construction	109,6	109,6	109,5	nd
Commerce	108,6	108,5	108,5	nd
Transports, entreposage	108,0	108,0	107,9	nd
Hébergement, restauration	110,9	110,8	110,8	nd
Information, communication	109,8	109,9	109,9	nd
Finance, assurance	108,7	108,8	108,9	nd
Activités immobilières	112,2	112,2	112,3	nd
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	107,6	107,7	107,8	nd
Services administratifs, soutien	114,5	114,5	114,6	nd

nd = non disponible

Sources : Acoss, Dares, Insee

#### L'indice de charges

Un indice de charges patronales est également publié depuis avril 2010 (base 100 en décembre 2008). Il se distingue de l'ICHTrev-TS par deux caractéristiques : les trois indices mensuels d'un même trimestre ont la même valeur, et il n'y a pas de prévision de cet indice pour les industries mécaniques et électriques pour le premier mois du trimestre suivant. Cet indice de charges mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent les charges patronales par rapport au salaire brut.

Le CICE a des répercussions sur l'indice de charges patronales.

#### ICHTrev-TS - Charges seules

base 100 en déc. 2008

	Avril 13	Mai 13	Juin 13
Industries mécaniques et électriques	100,0	100,0	100,0
Industries extractives	100,1	100,1	100,1
Industrie manufacturière	99,9	99,9	99,9
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	99,8	99,8	99,8
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	100,1	100,1	100,1
Construction	99,9	99,9	99,9
Commerce	99,7	99,7	99,7
Transports, entreposage	99,4	99,4	99,4
Hébergement, restauration	100,2	100,2	100,2
Information, communication	100,1	100,1	100,1
Finance, assurance	100,0	100,0	100,0
Activités immobilières	100,4	100,4	100,4
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	99,9	99,9	99,9
Services administratifs, soutien	99,5	99,5	99,5

Sources : Acoss, Dares, Insee

#### Pour en savoir plus :

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues, effet de la prise en compte du CICE...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=74>
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G1159](#), [G1160](#)
- Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Prochaine publication : début janvier 2014